R.3

SIGNALISATION NECESSAIRE

CHANTIERS DE 3ème CATEGORIE

Routes à 2 bandes

Vitesse ≤ 50 km/h - Gênant fortement la circulation

R2.3. (1Dév.)

AGW 16/12/2020

A31 900	C1 700	C3 700	C35 700	C46 900	
4	1 ou 2 (6)(8)	1 ou 0 (8)	4 (4)	2	
D1d 700	F39 500 m 1100 x 1300	F41 Déviation	F45 400 x 600	F47 400 x 600	Annexe 3 - Type I AGW 16/12/2020
1	1	x (9)	1	2	1
Add. EXCEPTE CIRCULATION LOCALE 700 x 200	Annexe 2 - Type IIc AGW 16/12/2020	Dispositif Annexe 4	Dispositif Annexe 4	Responsable Signalisation RS H. lettres 6 cm. 700 x 700	ZONE DE SECURITE 0,50 M
1 ou 0 (8)		1 (7)	1 (6)	2	(10)

Remarques:

1. Les distances mentionnées sont approximatives et mesurées à partir de la déviation;
   elles peuvent être adaptées à la disposition des lieux moyennant correction des indications additionnelles.
2. Si la disposition des lieux l'impose, une limitation de vitesse à 30 km/h peut être placée à 150 m.
3. Si présence de trottoir et ou piste cyclable: voir chantier de 4°catégorie.
4. Du côté de la déviation, en début de chantier, une barrière (dispositif annexe 4 de l'AGW du 16/12/2020) est placée.
   Elle est surmontée en son milieu par un signal C1 dont le bord inférieur se trouve au moins à 1,50 m du sol.
   Un peu jaune orange clignotant est placé au-dessus de ce signal.
5. Du côté où la circulation est maintenue, une barrière (dispositif annexe 4 de l'AGW du 16/12/2020) est placée.
   Un signal D1d dont la flèche est inclinée à 45° est placé au-dessus de la barrière.
   Son bord inférieur se trouve au moins à 1,50 m du sol. Un feu jaune-orange est placé au-dessus de ce signal.
6. Si le début du chantier ne coïncide pas avec le début de la déviation un signal C1 ou éventuellement C3 complété par le panneau additionnel "EXCEPTE CIRCULATION LOCALE" est placé environ 10 m après le carrefour.
7. L'itinéraire de la déviation est entièrement balisé.
8. Une zone de sécurité de 0,50 m est constituée entre le balisage et la zone de travail.

Signal placé dans dispositif Annexe 3 - Type I.

- Le nombre de signaux est donné à titre indicatif.

CHANTIERS DE 3ème CATEGORIE

Routes à 2 bandes

Vitesse ≤ 50 km/h - Gênant fortement la circulation

R2.3. (1Dév.)

AGW 16/12/2020

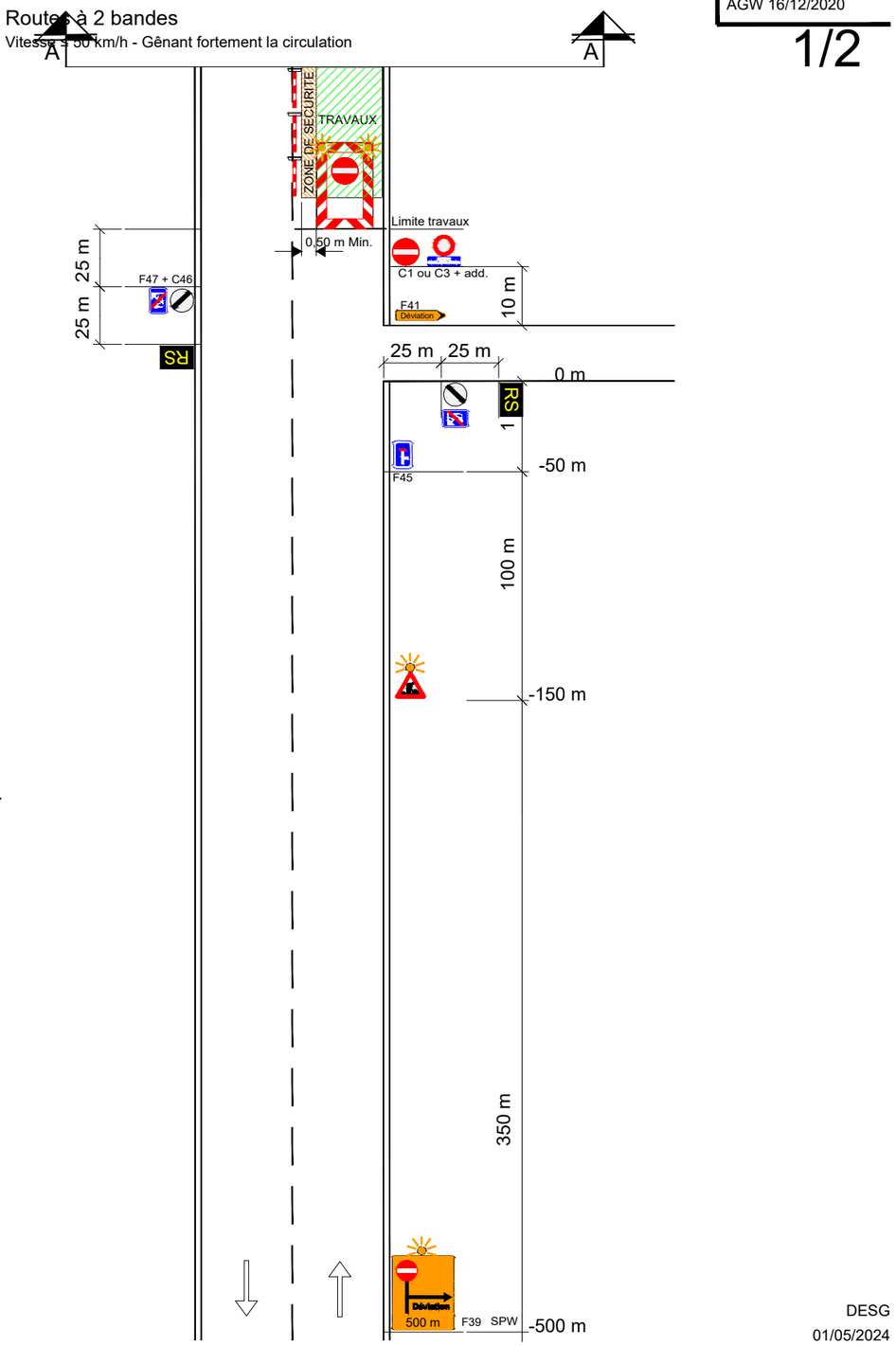

DESG

01/05/2024

R.3

CHANTIERS DE 3ème CATEGORIE

R2.3. (1Dév.)
AGW 16/12/2020
2/2

Routes à 2 bandes

Vitesse ≤ 50 km/h - Gênant fortement la circulation

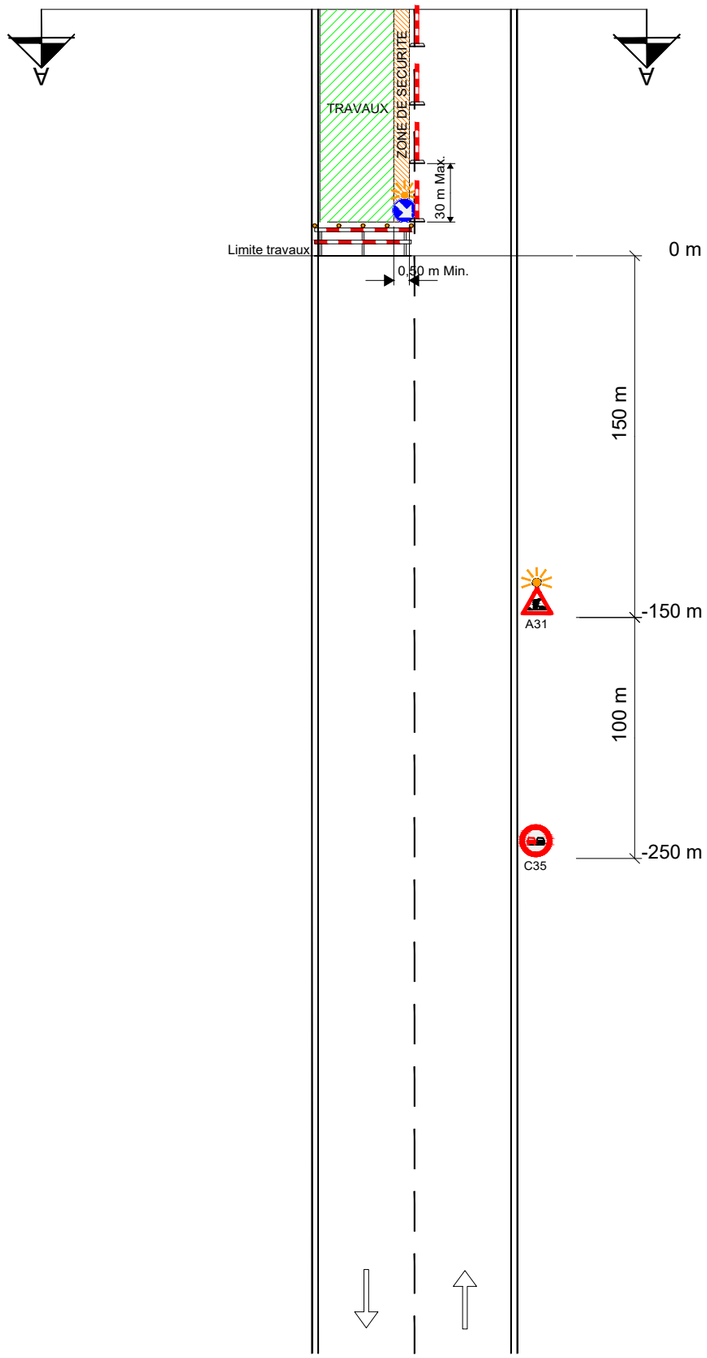

DESG
01/05/2024